



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 17381

Texte de la question

M. Jean-Luc Laurent interroge Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur le devenir du réseau information jeunesse. Ce réseau national constitue un élément majeur des politiques d'égalité et d'accès à l'autonomie sur tout le territoire. La réduction importante du soutien de l'État aux structures assurant la coordination des actions du réseau information jeunesse suscite inquiétudes et incompréhensions. Le désengagement de l'État vis-à-vis du Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) surprend tout particulièrement. En effet, ce dernier doit affronter les conséquences d'une mauvaise gestion antérieure, qui le conduit à consommer toutes ses réserves financières (perte de 2 millions d'euros en 4 ans) et à revoir toutes ses ambitions à la baisse. Il semble que l'État entende minorer chaque année, à compter de 2013, ses subventions d'au moins 5 %, au risque de mettre en péril l'existence même de l'association. Le maintien d'un réseau d'information des jeunes piloté nationalement devrait être une priorité d'un État dont la jeunesse est une priorité. Les connaissances et le savoir-faire accumulés depuis des décennies en ce domaine ne doivent pas être sacrifiés. Il peut éclaircir les intentions du Gouvernement quant au financement du CIDJ et, plus largement, préciser le rôle de l'État dans l'animation d'une stratégie de développement de l'information jeunesse.

Texte de la réponse

Le Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) est une association créée en 1968 pour accueillir et informer les jeunes franciliens dans ses locaux du quai Branly à Paris et de produire des outils pour le réseau information jeunesse composé de Centres régionaux, de Bureaux information jeunesse et de Points information jeunesse. Cette association connaît des difficultés économiques récurrentes depuis plusieurs années. L'Etat, via le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, accompagne cette structure par une subvention annuelle d'environ 2,5 millions d'euros. Un effort supplémentaire de 1,3 million d'euros d'aides exceptionnelles a même été effectué en 2010 (0,97 M€) et 2011 (0,35M€). Pour 2013, dans un contexte budgétaire contraint, une subvention de 2,36 M€ sera versée. L'Etat est donc loin de se désengager. Toutefois et malgré ce soutien, la situation du CIDJ s'est aggravée et la structure ne dispose plus de fonds propres. L'équipe dirigeante de l'association, avec l'appui du ministère, met actuellement tout en oeuvre pour trouver des solutions pérennes, en lien avec les collectivités territoriales permettant la poursuite des missions exercées par le CIDJ. Ces solutions intégreront des réformes de structures trop longtemps repoussées. Le gouvernement est très attaché à la diffusion d'une information généraliste de qualité auprès des jeunes, caractéristique du réseau Information jeunesse dont le CIDJ est un acteur historique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Laurent](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17381

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1257

Réponse publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 3095